Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20261118-DB_2026_129-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 18 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le **dix-huit novembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sandra LE MEUR, Maire.

Membres Présents :
Mme Sandra LE MEUR, M. Roland RAOULT, Mme Cristina FEUNTEUN, M. Alain RAULT, Mme Isabelle LE GALL, M. Philippe BAPTISTA SOARES, Mme Vanessa RIVET, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Martine HERNOT, M. Patrick ALLAND, M. André NAVINER, Mme Catherine MICHEL, M. Pascal HERVÉ, Mme Françoise EUGENI, Mme Claudia VADUVA, M. Olivier BERNA, Mme Myriam GALAN, Mme Julie LEMAITRE, M. Erwan LACHIVER, M. Jérôme RÉLO, M. Ludovic MICHEL, Mme Solenn INIZAN, Mme Valérie RENAULT, M. Axel LE CARDINAL.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. Fabrice LEMERCIER	a donné procuration à	Mme Sandra LE MEUR
Mme Isabelle HERVÉ	a donné procuration à	Mme Isabelle LE GALL
M. Franck LUCAS	a donné procuration à	M. Patrick ALLAND
Mme Marie-Odile SCOUPE	a donné procuration à	M. Axel LE CARDINAL
Mme Jennifer MONTIS	a donné procuration à	Mme Vanessa RIVET

Secrétaire de séance : Mme Julie LEMAITRE

Assistaient également : M. Yann BAUDRY (DGS) et M. Thomas TOUBOULIC (DGAS)

DÉLIBÉRATION N° 2026-129

Rapporteur : Cristina FEUNTEUN, Adjointe au Maire aux finances et à l'administration générale

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CRÉATION D'UN POSTE D'ASSISTANT(E) ADMINISTRATIF(VE) A LA DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Madame Cristina FEUNTEUN, Adjointe au Maire, expose au Conseil Municipal les départs en retraite programmés de deux agents :

- L'assistant administratif de la Direction des Services Techniques (DST), dont la date officielle de départ est fixée au 1er juin 2027 (départ effectif mi-janvier 2027 consécutivement à l'apurement de ses congés et de son Compte Épargne Temps) ;

- L'assistante administrative du Centre Technique Municipal (CTM), dont la date officielle de départ est fixée au 1er mars 2027 (départ effectif mi-décembre 2026 consécutivement à l'apurement de ses congés et de son Compte Épargne Temps).

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20261118-DB_2026_129-DE

Ces deux départs concomitants conduisent la collectivité à repenser l'organisation administrative du pôle technique. Dans un objectif d'optimisation des compétences et de rationalisation de la masse salariale, il est envisagé de ne remplacer qu'un seul des deux postes.

Il est ainsi proposé de créer, à compter du 1er janvier 2027, un poste unique d'assistant(e) administratif(ve) à temps complet rattaché à la Direction des Services Techniques, mutualisant les besoins du service et du CTM, et d'autoriser le lancement de la procédure de recrutement.

Les missions principales du poste sont les suivantes :

- **Accueil téléphonique et physique des usagers et entreprises**, prise de rendez-vous pour la Direction des services techniques, remise de clés aux entreprises intervenantes, ...
- **Gestion administrative et comptable des services techniques** : Rédaction, enregistrement et transmission des arrêtés de voirie, DICT, engagements comptables, suivi administratif et validation des factures
- **Secrétariat administratif des services techniques** : gestion des courriers, courriels, appels et demandes, organisation des rendez-vous et réunions selon les besoins du service, mise en forme de courriers, comptes-rendus et documents administratifs, interface administrative entre les responsables de secteur (Espaces Verts / Bâtiments) et les services supports de l'hôtel de ville
- **Aide au suivi de la flotte de véhicules**

À ce titre, cet emploi permanent sera occupé par un fonctionnaire relevant des catégories hiérarchiques B et C et appartenant aux cadres d'emplois des rédacteurs, des adjoints administratifs, des techniciens, des agents de maîtrise, des adjoints techniques, des animateurs ou des adjoints d'animation.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction publique, pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit : Indice de rémunération correspondant à un échelon du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, techniciens territoriaux ou adjoints administratifs territoriaux, en fonction du niveau d'étude et de l'expérience du candidat.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20261118-DB_2026_129-DE

Vu l'avis du bureau municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE la création du poste d'assistant(e) administratif(ve) à la direction des services techniques, dans les conditions énoncées ci-dessus.**

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Madame Le Maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

A Trégueux, le 20 novembre 2026

La secrétaire de séance,

Mme Julie LEMAITRE

Le Maire,

Mme Sandra LE MEUR